

DÉLIBÉRATION N° 2024.03.05

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2024 - ASSAINISSEMENT

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Madame Lysiane LE DUC DREAN, la Maire.

**Etaient présents** : Lysiane LE DUC DREAN, Jean-Claude MARIE, Gérard MARCIA, Philippe BERTEMONT, Jean-Bernard MAILLARD, Pascale CLAUSER, Marie-Claude HOFFNUNG, Ludovic MAULNY, Jean-Luc VERET, Éric POTIER, Marie-Christine DEHLINGER, Françoise COUTAND, Catherine INNOCENT.

**Absents excusés - Pouvoir** :

Cécile MACHUREY donne pouvoir à Jean-Claude MARIE  
Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD  
Houria BADEK donne pouvoir à Ludovic MAULNY  
Philippe ONILLON donne pouvoir à Marie-Christine DEHLINGER

**Absents**:

Marie-Laure PAIN  
Jean CHANAL

**Secrétaire de séance** : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

---

**Présentation et vote du budget 2024 - Assainissement**

Lysiane LE DUC DREAN donne lecture du budget primitif de l'Assainissement exercice 2024 chapitre par chapitre :

- Section de fonctionnement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de **767.948,29 €**,

- Section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de 648.768,21 €

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

**CONSIDERANT** que les communes ont jusqu'au 15 avril 2024 pour le vote du budget,

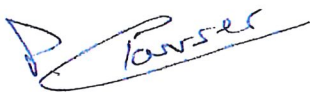
**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

#### ARTICLE UN

Est adopté à l'unanimité le budget primitif tel que présenté par Lysiane LE DUC DREAN et précise que le vote s'est effectué :

- Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 767.948,29 €,
- Par chapitre au niveau de la section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 648.768,21 €

La secrétaire de séance  
Pascale CLAUSER



La Maire,  
Lysiane LE DUC DREAN



Fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre  
Transmis à la Sous-Préfecture le 10 Avril 2024

